

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Revue des revues

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Revue des revues

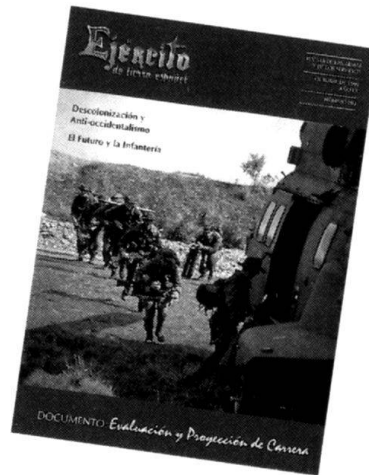
■ François Masson

### Ejército

N° 702, 1999

Les généraux Sánchez de Toca et Uxó Palasí, ainsi que les colonels López Quintanilla et García Badiola décrivent la géographie, la topographie et l'histoire - le tout richement illustré - des petits territoires de souveraineté espagnole, situés à proximité de la côte septentrionale du Maroc et généralement méconnus. Tout le monde connaît les deux importantes villes et places de Ceuta (19 km<sub>2</sub>) et Melilla (12 km<sub>2</sub>), mais rares sont ceux qui connaissent l'île d'Alborán (642 m sur 179 m), plantée en pleine mer, approximativement à mi-chemin entre Almería et Melilla, équipée d'un phare, d'une station radio, de places d'accostage et d'un hélicoptère, ou les trois îles Chafarinas, équipées de la même manière et situées à 50 kilomètres à l'est de Melilla, près de l'embouchure de la Moulouya et aux abords de la frontière algérienne. Il en va de même des deux pitons rocheux transformés en forteresse, celui d'Alhucemas (150 x 75 x 27 m) et celui de Pañón de Vélez de la Gomera (250 x 100 x 95 m), ancrés à portée de fusil de la côte rifaine, respectivement à 95 et 130 kilomètres à l'ouest de Melilla, tous deux accessibles par hélicoptère.

Ces points d'appui ont été conquis, puis tenus sans interruption dès les XVe et XVIe siècles, jouant le rôle important d'observatoires et de postes avancés contre la piraterie, les razzias, les prises d'otages et le trafic d'esclave sur les côtes européennes, qui se développa dès que les peuples du Maghreb eurent passé sous la suzeraineté turque. Aujourd'hui, ils servent encore à la lutte contre la contrebande, le trafic de drogues et une immigration clandestine massive, trois fléaux qui sévissent présentement en Méditerranée occidentale. Si Al-



borán est du ressort du commandement maritime de la Méditerranée, les trois autres points d'appui dépendent de Melilla, qui y entretient des petits détachements de surveillance.

### Ejército

N° 703, 1999

La contribution du lieutenant-colonel J. Carlos Zayas sur l'organisation et l'emploi de l'infanterie met l'accent sur une polyvalence accrue dans la perspective des conflits à venir, par exemple de type balkanique ou tiers-mondiste. Pour un certain temps en tout cas, des menaces de guerres globales en Europe impliquant de grandes armées structurées de manière semblable ou comparable ont disparu. L'article du colonel A. Pérez Moreno relate la dernière phase - 10 semaines entre mai et juillet 1999 - de la guerre que se livrent à plus de 4000 mètres d'altitude l'Inde et le Pakistan pour la possession du Cachemire avec, comme à chaque fois, un match nul et plusieurs centaines de victimes de part et d'autre.

«La réserve qui vient» est le titre de l'article des colonels de Las Rivas et A. Durán, tous deux auditeurs du corps de la Justice militaire. Leur étude fouillée traite de la nécessité de promulguer une loi durable et crédible réglementant le régime des réservistes et leur insertion dans le dispositif général de la Défense. En effet, il est admis que les forces professionnelles du temps de paix ne peuvent être pleinement opérationnelles en temps de guerre ou de crise qu'avec le soutien et un solide complément de réservistes, ce qui n'exclut pas le rétablissement temporaire de la conscription en cas de besoin.

F. M.